

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 26 JUILLET 2025



Publié le 26 JUIL. 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : dimanche 20 juillet 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_070

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉTERMINATION DU
NOMBRE D'ADJOINTS AU
MAIRE

Etaient présents :
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUY, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. GUEDJ, Mme DU GARDIN
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme COTON (par proc. à M. BUATHIER), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme LE CARPENTIER (par proc. à M. FAIVRE), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), M. DUVAREILLE (par proc. à M. TAKI)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception 26 JUIL. 2025

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069:216:900340.20250726.D2025_070.DE

Rapport de : Bastien JOINT

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

C'est ainsi que pour Caluire et Cuire, compte tenu du nombre d'habitants et conformément au CGCT, l'effectif du Conseil Municipal s'élevant à 43, le nombre de postes d'adjoints ne peut être supérieur à 12.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstention(s),

- DE FIXER à 12 (douze) le nombre d'adjoints au maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

26 JUL. 2025



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.